

TERRES D'ARGENTAN INTERCO DÉPARTEMENT DE L'ORNE	BUREAU COMMUNAUTAIRE
	Procès-verbal Séance du 22 mai 2025

Le vingt-deux mai deux mil vingt-cinq à dix-huit heures, le Bureau communautaire de Terres d'Argentan Interco s'est réuni à l'Hôtel de ville d'Argentan, sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVEILLÉ, Président de Terres d'Argentan Interco.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Président* ; TOUSSAINT Philippe, *1^{er} vice-président* ; GASSEAU Brigitte, *2^{ème} vice-présidente* ; VIEL Gérard, *3^{ème} vice-président* ; ÉCOBICHON Florence, *4^{ème} vice-présidente* ; LERAT Michel, *5^{ème} vice-président* ; BELLANGER Patrick, *6^{ème} vice-président* ; MENEREUL Jean-Louis, *8^{ème} vice-président* ; CHOQUET Brigitte, *9^{ème} vice-présidente* ; MICHEL Clothilde, *10^{ème} vice-présidente* ; FRÉNÉHARD Guy ; JIDOUARD Philippe ; LE FEUVRIER Patricia ; LOLIVIER Alain ; MALLET Gilles ; MESSENGER Brigitte ; RUPPERT Roger ; SANCHEZ Nadia.

Excusés : GAYON Sylvie, *7^{ème} vice-présidente* (pouvoir à TOUSSAINT Philippe) ; APPERT Catherine ; BLAIS-LEBLOND Laëtitia ; BOURDELAS Karine ; CLAEYS Patrick (pouvoir à MALLET Gilles) ; COUPRIT Pierre (pouvoir à LOLIVIER Alain) ; LAMBERT Hervé (pouvoir à ÉCOBICHON Florence).

Absent : BALLOT Jean-Philippe.

En exercice : 26	Quorum : 14	Présents : 18	Pouvoirs : 4	Votants : 22
------------------	-------------	---------------	--------------	--------------

L'assemblée étant légalement constituée, Monsieur le Président ouvre la séance.

Madame MICHEL Clothilde, désignée secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 24 avril 2025

RESSOURCES HUMAINES

BC-2025-019	Modification du tableau des effectifs
BC-2025-020	Modification du tableau des effectifs – Saisonniers

VOIRIE – ÉCLAIRAGE PUBLIC – BÂTIMENTS

BC-2025-021	Avenants au marché de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension d'une école située 3 Rue de l'École à Nécy
-------------	---

ASSAINISSEMENT – GEMAPI

BC-2025-022	Groupement de commande avec le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Terres d'Argentan concernant un accord-cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre
BC-2025-023	Lancement d'une étude diagnostic des systèmes d'assainissement des eaux usées

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président

Le premier point de l'ordre du jour, c'est évidemment l'approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril. Est-ce qu'il y avait des questions particulières sur le bureau du 24 ? Pas d'opposition, pas d'abstention ?

Je vous remercie.

Je passe donc la parole à Brigitte GASSEAU concernant la modification du tableau des effectifs.

BC-2025-019	Modification du tableau des effectifs
--------------------	--

Madame Brigitte GASSEAU

Il vous est proposé de prolonger d'un an le contrat de projet du chargé de mission « programme alimentaire territorial » afin de finaliser le projet. Je vous rappelle que ce poste est financé à 70 % par l'ADEME.

Par ailleurs, dans le cadre d'une expérimentation concernant l'accueil des enfants à l'école Jacques Prévert à Argentan, il vous est proposé de transformer un poste d'ATSEM principal de seconde classe à 32,09/35^{ème} en poste d'éducateur de jeunes enfants à 28/35^{ème}.

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ?

Monsieur Jean-Louis MENEREUL

Pourquoi un jeune éducateur plutôt qu'une ATSEM ? C'est parce que sur le quartier des Provinces, on a quand même un gros problème avec les enfants de maternelle. À la fois, avec les enfants maternelles, à la fois dans l'école, évidemment, et dans le quartier. Et donc il nous a semblé pertinent, plutôt que d'avoir une ATSEM qui va réaliser un travail uniquement dans l'école, d'avoir un éducateur de jeunes enfants (EJE) qui, lui, va travailler à l'école et dans le quartier.

Il y a une demande de l'éducation nationale avec qui on a bien travaillé. Nous leur avons dit que l'on était prêt à faire un effort niveau de la collectivité et leur avons demandé ce qu'ils étaient prêts à faire comme effort.

Ils ont mis un maître E à 80 %, c'est-à-dire un enseignant qui assure une aide à dominante pédagogique et qui a pour but d'aider les élèves à contourner ou surmonter leurs difficultés d'apprentissage. Ils ont également mis les moyens avec des personnels de l'Éducation nationale pour essayer d'aider les enseignants dans cette école. Il faut savoir que les moyennes et grandes sections ont, pour certains, encore des couches ou des protections, et qu'ils sont pratiquement incapables de faire des phrases.

On est bien là sur un travail de prévention, parce que si on laisse cette situation perdurer, on peut avoir des craintes à la fois sur le quartier et à la fois à l'école. Donc, on est à la fois sur un travail de prévention en profondeur et on s'est rendu compte que ces familles-là, qui sont en difficulté, on ne les retrouve pas dans les réseaux d'aide qui existent au niveau de la ville.

Il y a un gros travail sur la parentalité à réaliser. L'EJE répond à cette attente car il d'agit de travailler au bien-être des enfants mais aussi travailler avec les familles pour leur redonner un petit peu leur rôle de de parents.

Ce sont des situations nouvelles qui nous arrivent et il fallait y répondre dans l'urgence sauf que dans l'urgence, ce n'était pas possible. Ce poste, il n'interviendra qu'au 1^{er} septembre.

Monsieur le Président

Ce sont des difficultés nouvelles que nous avons sur des générations nouvelles. Ce sont des gamins qui n'ont pas de cadre.

Madame Clothilde MICHEL

Mais ce ne sont pas des parents issus de l'immigration ?

Monsieur le Président

Il y en a mais ce n'est pas significatif.

Madame Clothilde MICHEL

On le voit bien par exemple avec de jeunes syriens ou afghans qui, malgré toute la bonne volonté du monde, ont du mal à apprendre le français par exemple.

Monsieur le Président

Là, il y a un vrai problème de cadre. Nous avons eu, par exemple, un souci l'année dernière avec une de nos agents qui a quand même été arrêtée 8 jours, avec un gamin qui lui a démantibulé la main ! Donc non, c'est un vrai problème de cadre. Et pour en avoir échangé avec d'autres élus par ailleurs, c'est un problème nouveau, de génération nouvelle.

Monsieur Jean-Louis MENEREUL

Il y a en plus une énorme défiance qui monte envers l'école. Et comme ils n'ont pas d'autorité chez eux, ils pensent qu'à l'école, c'est pareil.

Monsieur Guy FRÉNEHARD

Je suis surpris par le fait que ce soit un poste à 80 %.

Monsieur le Président

Je pense qu'en terme de recrutement, nous avons du mal à attirer des personnes. Comme ce sont des boulots qui sont quand même très difficiles, on a peu de gens qui veulent faire ça à 100 %. À 80 %, ils acceptent encore, mais à 100 %, ils ne veulent pas.

Monsieur Jean-Louis MENEREUL

On a déjà deux ou trois candidats, et c'est déjà pas mal. On sera content si on trouve quelqu'un car c'est tout de même un métier très difficile.

Et là il va falloir qu'au niveau national, il y ait quand même une réflexion au niveau de la politique de la petite enfance, parce que malheureusement, là aussi, ça passe quand même par des financements. Parce que s'il n'y a personne pour faire ce travail-là, c'est peut-être aussi parce que les salaires, au regard de ce qu'on leur demande au quotidien, ne sont pas suffisants.

Monsieur Patrick BELLANGER

Est-ce que c'est exact que les parents continuent de toucher les allocations familiales alors que les enfants sont placés ? Ça pose un problème quand même.

Monsieur le Président

Oui, quand est maintenu un lien avec sa famille.

Madame Brigitte CHOQUET

Quelquefois, ces allocations sont proratisées par rapport au droit de visite.

Monsieur Philippe TOUSSAINT

Est-ce qu'on a pu analyser un tout petit peu la typologie des familles qui sont dans ces situations-là ? Est-ce que c'est lié au chômage, est-ce que c'est lié à l'immigration, est-ce que c'est lié à d'autres facteurs ?

Monsieur Jean-Louis MENEREUL

Malheureusement, il y a un peu tous les cas. On se retrouve par exemple, si on parle des Provinces, avec des familles dont cela fait au moins la 5^{ème} génération qui ne travaille pas, par exemple. Ça c'est un facteur.

Monsieur le Président

Et on se retrouve aussi avec des très jeunes parents qui, pour avoir un logement, une situation stabilisée, font en sorte d'avoir un enfant. La réalité, c'est ça, c'est-à-dire que des très jeunes parents qui ont un enfant, ils ont accès au RSA – parce qu'on n'a pas de RSA avant 25 ans sauf si on a des enfants –, et ça leur permet de se désolidariser de la famille. Alors, on a beaucoup de cas à Vimoutiers, on en a aussi quelques-uns chez nous.

*D'autres questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil communautaire n°D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
Vu la délibération du bureau communautaire du 2 février 2023 créant le poste de chargé de mission « programme alimentaire territorial » ;
Considérant qu'il convient de prolonger la mission de l'agent en charge du programme alimentaire territorial ;
Considérant les besoins du service éducation, notamment la nécessité de renforcer le volet éducatif sur l'école Jacques Prévert ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De prolonger le contrat de projet du chargé de mission « programme alimentaire territorial » du 2 mai 2025 au 1^{er} mai 2026.

Article 2

De transformer, à compter du 1^{er} septembre 2025, un poste d'ATSEM principal de seconde classe à 32,09/35^{ème} en poste d'éducateur de jeunes enfants à 28/35^{ème}.

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

BC-2025-020	Modification du tableau des effectifs - Saisonniers
--------------------	--

Madame Brigitte GASSEAU

Il est nécessaire de créer plusieurs emplois saisonniers :

- 2 agents d'entretien et 2 surveillants de bassin pour le centre aquatique,
- 2 renforts pour l'office de tourisme,
- 1 guide pour les visites au camp de Bierre,

Plus spécifiquement, il vous est également proposé de créer un renfort ponctuel pour le service mobilité et régie des bus, afin d'assurer un tuilage dans la gestion du service.

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les décrets portant statuts particuliers dans les cadres d'emplois relatifs aux postes concernés ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;
Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs de l'établissement pour des besoins saisonniers ;
Considérant la nécessité de créer des emplois saisonniers pour répondre aux besoins du Centre aquatique et de l'Office de Tourisme ;
Considérant que suite au départ à la retraite du directeur de la régie des bus et du service mobilité, il convient de changer la filière du poste et de créer un renfort le temps du tuilage du successeur ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet du 7 juillet au 31 août 2025 pour le centre aquatique.

Article 2

De créer deux postes d'opérateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet du 7 juillet au 31 août 2025 pour le centre aquatique.

Article 3

D'approuver le recrutement, sous la forme d'un contrat de vacation, d'un guide en charge des 7 visites du Camp de Bierre et de préciser que celui-ci sera rémunéré 69 € bruts par visite.

Article 4

De solliciter auprès du Conseil départemental de l'Orne une subvention à hauteur de 1050 €.

Article 5

Pour le fonctionnement estival de l'office de tourisme :

- De créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet, du 1^{er} avril au 30 septembre 2025.
- De créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet, du 1^{er} juillet au 5 septembre 2025.

Article 6

Au sein du service mobilité et régie bus :

- De supprimer un poste d'ingénieur territorial à temps complet,
- De créer un poste d'attaché territorial à temps complet,
- De créer un accroissement temporaire d'activité sur un grade d'ingénieur territorial à hauteur de 21/35^{ème} (60% d'un temps complet) du 1^{er} mai 2025 au 31 décembre 2025.

Article 7

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

BC-2025-021	Avenants au marché de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension d'une école située 3 rue de l'École à Nécy
-------------	---

Monsieur Gérard VIEL

La communauté de communes Terres d'Argentan Interco a conclu le 22 janvier 2024 un marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension d'une école située 3 rue de l'École à Nécy.

En cours de chantier, il est apparu que des prestations supplémentaires ou en soustraction étaient nécessaires. Il convient donc de passer quatre avenants comme suit :

Lot 10 - Serrurerie : Titulaire AFM

À la demande du maître d'ouvrage, une porte est ajoutée à l'entrée du sous-sol, afin d'éviter les intrusions ainsi que l'entrée des eaux de pluie.

Une main-courante de chaque côté est prévue pour l'accès au sol, or une seule est nécessaire. C'est pourquoi l'une des main-courantes est supprimée.

Cependant, pour une meilleure sécurité et afin de répondre aux normes en vigueur, une main-courante est ajoutée sur le muret du palier donnant accès au sous-sol.

Ce projet d'avenant n° 2 a pour incidence une augmentation financière du lot de 871.58 € HT, soit 1 045.90 € TTC (soit une augmentation de 2,81 %).

Lot 11 - Carrelage : Titulaire SCHMITT

Le maître d'ouvrage a décidé de ne pas poser de faïence sur toute la hauteur des murs des sanitaires, comme prévu initialement, pour des raisons esthétiques. La surface de faïence est donc diminuée.

Ce projet d'avenant n° 1 a pour incidence une baisse financière du lot de 1 271.58 € HT, soit 1 525.90 € TTC (soit une baisse de 6,36 %).

Lot 12 – Revêtements sols souples : Titulaire GAGNEUX DECORS

Suite à la dépose du sol de l'étage, il a été constaté un mauvais état du support existant. C'est pourquoi, il est nécessaire de poser un ragréage fibré au lieu d'un ragréage non fibré, pour plus de solidité.

Ce projet d'avenant n° 1 a pour incidence une augmentation financière du lot de 846.83 € HT, soit 1 016.20 € TTC (soit une augmentation de 8,07 %).

Lot 13 – Peinture : Titulaire SARL FRANCK ET PHILIPPE POTTIER

Pour des raisons esthétiques, la faïence n'est pas posée sur toute la hauteur des murs des sanitaires, et est remplacée par de la peinture.

Ce projet d'avenant n° 1 a pour incidence une augmentation financière du lot de 253.49 € HT soit 304.19 € TTC (soit une augmentation de 1,67 %).

[Un débat s'engage sur la problématique des manquements, malfaçons, anomalies, oublis, qui apparaissent en cours de chantier et qui devraient en principe être mieux anticipés par le maître d'œuvre]

Monsieur le Président

Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?

Je vous remercie.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;

Vu la délibération du Bureau communautaire n°BC-2023-019 du 28 septembre 2023 portant lancement du marché de travaux relatif à la réhabilitation et à l'extension de l'école située 3 rue de l'École à Nécy ;

Considérant la nécessité de procéder à des prestations supplémentaires ou en soustraction ;

Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique et notamment de signer des avenants avec les titulaires du marché ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les quatre avenants suivants relatifs au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension d'une école située 3 rue de l'École à Nécy :

DÉSIGNATION DU LOT	TITULAIRES	MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES	TAUX D'AUGMENTATION	MONTANTS FINAUX DES LOTS
Lot 10 Serrurerie	AFM	871.58 € HT 1 045.90 € TTC	2.81 %	34 586.58 € HT 41 503.90 € TTC
Lot 11 Carrelage	SCHMITT	1 271.58 € HT 1 525.90 € TTC	- 6,36 %	18 728.42 € HT 22 474.10 € TTC
Lot 12 Revêtements sols souples	GAGNEUX DECORS	846.83 € HT 1 016.20 € TTC	8.07 %	11 346.83 € HT 13 616.20 € TTC
Lot 13 Peinture	SARL FRANCK ET PHILIPPE POTTIER	253.49 € HT 304.19 € TTC	1.67 %	15 419.63 € HT 18 503.56 € TTC

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des avenants.

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au budget de l'opération.

BC-2025-022	Groupement de commande avec le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Terres d'Argentan concernant un accord-cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre
--------------------	--

Monsieur Patrick BELLANGER

Afin de faciliter la réalisation des travaux en simultané, la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le SMAEP de Terres d'Argentan ont décidé de créer un groupement de commandes pour la passation et l'exécution d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre, et pour la passation et l'exécution des marchés subséquents qui en découleront.

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2113-6 à L.2113-8 fixant les modalités de fonctionnement des groupements de commandes ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau ;
Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ;
Considérant le souhait de créer un groupement de commande avec le SMAEP de Terres d'Argentan pour la passation et l'exécution d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De créer un groupement de commandes entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et le Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Terres d'Argentan pour la passation et l'exécution d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre et pour la passation et l'exécution desdits marchés subséquents.

Article 2

De désigner la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, représentée par son président, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, ayant pouvoir de signer, notifier et exécuter l'accord-cadre au nom des membres du groupement de commandes, étant précisé que la communauté de communes Terres d'Argentan Interco signera, notifiera et exécutera les marchés subséquents de maîtrise d'œuvre au nom des membres du groupement de commandes, à l'exception :

- des marchés subséquents de maîtrise d'œuvre portant uniquement sur des opérations d'assainissement qui seront entièrement portés par la communauté de communes Terres d'Argentan Interco en son nom et pour son propre compte ;
- des marchés subséquents de maîtrise d'œuvre portant uniquement sur des opérations d'alimentation en eau potable qui seront entièrement portés par le SMAEP en son nom et pour son propre compte.

Article 3

D'autoriser à ce que la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes, constituée selon la valeur estimée hors taxe du marché au regard des seuils européens, soit celle du coordonnateur et d'autoriser à ce que le représentant de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, M. Patrick BELLANGER, vice-président délégué à l'assainissement et à la GEMAPI et le représentant du SMAEP, M. Michel LERAT, président, participent à cette Commission d'appel d'offres.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les documents relatifs à ce dossier.

BC-2025-023	Lancement d'un marché relatif à une étude diagnostic des systèmes d'assainissement des eaux usées
--------------------	--

Monsieur Patrick BELLANGER

Afin de respecter la fréquence de 10 ans pour la réalisation des diagnostics d'assainissement des systèmes inférieurs à 10 000 EH (équivalent habitants), la communauté de communes doit engager une étude diagnostic sur les sept communes suivantes : Gouffern-en-Auge (Le Bourg Saint-Léonard - Fougny, Saint-Pierre-la-Rivière), Nécly, Rônaï, Vieux-Pont, Boischampré (Vrigny – Bourg et Petite Rivière).

Il est donc proposé de lancer un marché à procédure adaptée.

Monsieur le Président

*Avez-vous des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ?
Je vous remercie.*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° D2020-34 ADM en date du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau communautaire ;
Vu les conclusions du schéma directeur des eaux usées ;
Considérant le budget estimatif de l'étude diagnostic des systèmes d'assainissement des eaux usées, estimées à 190 000 € HT soit 228 000 € TTC ;
Considérant la nécessité de recruter une entreprise sous la forme d'un marché à procédure adaptée pour permettre la réalisation de cette étude ;
Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché pour la réalisation d'une étude diagnostic du système d'assainissement des eaux usées sur les sept communes suivantes : Gouffern-en-Auge (Le Bourg Saint-Léonard - Fougny, Saint-Pierre-la-Rivière), Nécly, Rônaï, Vieux-Pont, Boischampré (Vrigny – Bourg et Petite Rivière).

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces du marché et l'ensemble des documents relatifs à celui-ci.

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au budget 2025 de l'établissement.

Information

Le prochain bureau communautaire aura lieu jeudi 3 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h25.

Le secrétaire de séance,
Clothilde MICHEL



Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

